

Réunion plénière de la LVI COSAC les 13 – 15 novembre 2016, Bratislava

Projet de contributions de la LVI COSAC

1. Le renforcement du rôle des parlements nationaux au sein de l'UE

1.1 La COSAC apprécie les progrès accomplis par la Commission européenne actuelle (2014 -) dans l'amélioration des relations avec les parlements nationaux, comme l'indique le 26^e rapport semestriel de la COSAC, et cela notamment grâce à un nombre croissant de visites des commissaires au sein des parlements nationaux et leurs chambres, et invite la Commission européenne à poursuivre ses efforts de mise en place d'une forme de dialogue permanent avec les parlements nationaux.

1.2 S'agissant du dialogue politique entre la Commission européenne et les parlements nationaux, la COSAC voit la possibilité d'améliorer la procédure de réponses aux avis motivés exprimés par les parlements nationaux et propose, en conséquence, que la Commission européenne réponde mieux aux préoccupations spécifiques des parlements nationaux et analyse tous les aspects potentiels avant d'émettre ses réponses, en particulier en cas de déclenchement du mécanisme dit du « carton jaune ».

1.3 La COSAC considère le mécanisme dit du « carton vert » comme un maillon essentiel pour renforcer le rôle des parlements nationaux et, de ce fait, encourage les parlements nationaux à continuer à étudier les opportunités futures d'application des initiatives entrant dans le cadre du « carton vert ».

1.4 La COSAC constate que l'information efficace sur les affaires européennes s'avère être, dans les circonstances normales, un des éléments clés dans le comblement du fossé entre l'Union européenne et ses citoyens, et reconnaît le rôle des parlements nationaux dans l'association des citoyens, la communication d'informations neutres et leur sensibilisation générale en matière d'affaires européennes. Dans le contexte du résultat du référendum au Royaume Uni, la COSAC reconnaît le rôle crucial à jouer par les parlements nationaux pour contribuer au fonctionnement et à l'avenir du projet unique qu'est l'Union européenne.

1.5 La COSAC appelle tous les parlements à jouer un rôle plus actif dans la communication des affaires de l'Union européenne, et, encourage, à cet effet, tant les parlements nationaux que le Parlement européen, à partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques en matière de communication entre eux. En outre, la COSAC fait remarquer l'intérêt que peut présenter le fait de mieux cibler et d'adapter le contenu de la communication sur les affaires européennes, pour l'implication des cercles spécifiques, tels que les universités, établissements scolaires, etc.

1.6 Afin de mettre entièrement à profit les technologies disponibles, la COSAC invite les parlements à étudier, de manière approfondie, les opportunités offertes par l'utilisation des médias sociaux, susceptibles de sensibiliser sur les affaires de l'Union européenne et ses parlements en tant que centres majeurs de débats, et cela principalement en rapport avec la jeunesse européenne.

2. Partenariat transatlantique commercial et d'investissement (TTIP-PTCI) : un accord commercial entre l'Union européenne et les États-Unis (et ses défis, opportunités et risques)

2.1 La COSAC considère les accords négociés de manière équitable avec les pays tiers comme un instrument optimal permettant à l'UE de réagir à la baisse de sa part au commerce mondial, au transfert de la création des richesses vers la région d'Asie-Pacifique, aux changements démographiques et à d'autres circonstances défavorables auxquelles l'Union européenne fait face à l'heure actuelle.

2.2 La COSAC voit dans les accords commerciaux équilibrés l'opportunité de renforcer le développement durable, la promotion des droits de l'Homme, des standards sociaux et professionnels et la viabilité environnementale au niveau mondial.

2.3 De ce fait, la COSAC se déclare préoccupée par la perte de confiance de la part des citoyens européens entravant les processus de négociation des accords commerciaux transatlantiques avec les partenaires commerciaux stratégiques de l'Union européenne.

2.4 La COSAC salue la valorisation des actions de la Commission en matière de transparence de la procédure de négociation du TTIP et souligne la nécessité d'instaurer le niveau de transparence susceptible d'apaiser les préoccupations des citoyens européens.

2.5 La COSAC reste convaincue que le processus de négociation doit pleinement respecter les principes de liberté, de démocratie et de cohésion sociale sur lesquels le projet de l'Union européenne est fondé, présentant ainsi un gage sérieux que la conclusion et la signature du TTIP n'entraîneront pas l'affaiblissement des réglementations et normes européennes, mais au contraire, leur renforcement.

2.6 La COSAC fait noter que les parlements nationaux, ainsi que le Parlement européen, doivent faire partie intégrante du processus de négociation du TTIP. La COSAC encourage donc la Commission et les gouvernements des États membres à continuer à renforcer leurs échanges avec les parlements nationaux et le Parlement européen.

3. 2016: « Année de délivrance » de l'Union de l'énergie

3.1 La COSAC se félicite du projet de l'Union de l'énergie et de ses ambitions de faire progresser l'UE vers une énergie plus sûre et plus viable, tout en la plaçant à la tête de la production de l'énergie renouvelable et de la lutte contre le changement climatique. Ces

ambitions ne peuvent cependant pas être atteintes au seul niveau intergouvernemental et, par conséquent, demandent des solutions européennes communes.

3.2 La COSAC constate que l'UE est le premier importateur d'énergie au monde, sachant que la dépendance du nombre de ses États membres d'un seul fournisseur la rend particulièrement vulnérable. La COSAC perçoit mal les prix élevés d'énergies au sein de l'UE, par rapport à d'autres économies concurrentielles et, en conséquence, rappelle que l'Union de l'énergie vise à approvisionner les consommateurs en énergie qui soit non seulement sûre, viable et écologique, mais aussi compétitive et plus abordable. Pour atteindre cet objectif, il convient de respecter les décisions souveraines des États membres, tout en favorisant les actions qui sont plus facilement atteignables au niveau de l'UE.

3.3 La COSAC insiste sur l'intérêt de la solidarité et de la confiance entre les États membres de l'UE lors de la fourniture de l'énergie sûre, tout en mettant en exergue l'importance d'une action commune à l'égard des pays tiers. Dans ce contexte, la COSAC exprime sa préoccupation face aux projets jugés injustifiés sur le plan technique, économique et géopolitique et hautement contre-productifs du point de vue de la sécurité énergétique de l'UE. En revanche, afin de renforcer le marché unique et la sécurité énergétique, la COSAC favorise les efforts visant à maximiser l'utilisation des ressources propres de l'UE et à optimiser la diversification des voies d'acheminement de l'énergie, tout en mettant l'accent sur l'importance d'une coopération régionale plus étroite.

3.4 La COSAC se félicite de l'Accord de Paris qui, d'après elle, représente une nouvelle étape dans la lutte contre le changement climatique et un engagement fort vis-à-vis de l'environnement et des générations futures. La COSAC appelle donc à son respect inconditionnel, tout en étant persuadée que le projet de l'Union de l'énergie apportera une contribution substantielle à la réalisation de ses objectifs ainsi que des objectifs que l'UE s'est fixés pour 2020, 2030, 2050. La COSAC reste favorable au renforcement des droits des consommateurs par le biais des modifications législatives qui permettent, entre autres, de lutter efficacement contre la pauvreté énergétique.

3.5 La COSAC souligne l'importance que revêtent, pour l'Union de l'énergie, les investissements dans la recherche et le développement. Elle met en évidence leur potentiel pour la construction de l'Union de l'énergie sûre, efficace et écologique et la réduction des coûts de la production d'énergie.

3.6 La COSAC exprime sa conviction que les efforts consentis au développement des technologies innovantes à faibles émissions et des solutions connexes, ainsi que le progrès en matière d'innovations présentant un bon rapport coût/efficacité, jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la compétitivité de l'UE.

3.7 La COSAC encourage les actions au niveau local, axées sur la rénovation d'immeubles et l'augmentation de la part d'utilisation des transports publics, en vue de réaliser le maximum d'économies d'énergie.

4. La sécurisation des frontières extérieures de l'UE dans le contexte de la migration irrégulière

4.1 La COSAC reconnaît tous les aspects humanitaires de la gestion de la crise migratoire. La COSAC apprécie la coopération de l'UE avec les pays de transit et d'origine des flux migratoires et insiste sur le fait que la protection des droits de l'Homme des demandeurs d'asile et des réfugiés de guerre doit être placée au coeur des solutions de la crise migratoire au niveau de l'UE. La COSAC considère la sécurisation des frontières extérieures de l'UE comme une priorité immédiate pour une gestion réussie des flux migratoires irréguliers actuels et futurs.

4.2 La COSAC réaffirme l'importance de la solidarité basée sur le besoin de gérer la migration irrégulière, conformément à l'article 80 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), dans le respect des droits de l'Homme et des conventions et accords internationaux. La COSAC appelle l'Union européenne à traiter et éliminer les causes-racines de la migration. La COSAC invite la présidence slovaque ainsi que les futurs États à la présidence, à rechercher les solutions efficaces face à la problématique de la migration.

4.3 La COSAC souligne que l'Union européenne, espace de libre circulation et de frontières ouvertes, doit viser une politique européenne commune en matière de migration, mettant l'accent aussi bien sur la protection des citoyens de l'UE que sur la préservation de ses frontières extérieures et le sauvetage des réfugiés, demandeurs d'asile et migrants. Pour cette raison, la COSAC salue la création du Corps européen de garde-frontières et garde-côtes. La COSAC insiste sur l'importance d'une mise en oeuvre prompte du règlement relatif au Corps européen de garde-frontières et garde-côtes et la maîtrise du problème de retours insuffisamment rapides. Dans ce contexte, la COSAC rappelle le besoin de fournir des ressources matérielles et humaines en vue d'un fonctionnement opérationnel du Corps européen de garde-frontières et garde-côtes.

4.4 La COSAC salue les travaux envisagés sur le projet d'interconnexion du SIS (Système d'information Schengen) et de l'AFIS (Système automatisé d'identification dactyloscopique) pour identifier les personnes disparues au moyen des empreintes digitales, comme un système de l'UE pour les informations et autorisations de voyages (ETIAS), qui contribuera à la protection des frontières de l'UE et à la détection des personnes ayant dépassé la durée autorisée du séjour dans l'UE.